



QUESTIONS REponses DP

CPAM 75

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA **Cfdt**
C'EST TOI,
C'EST MOI,
C'EST NOUS...



QUESTIONS REponses DP
FEVRIER 2018

CONTACT

Section Syndicale CFDT de la CPAM de Paris
Employés et cadres

17 rue Georges Auric
75019 Paris

Tél : 01 53 38 73 64 /65

RESTEZ CONNECTE

Blog CFDT CPAM Paris :
Cfdtcpamparis.canalblog.com



QUESTIONS	REPOSES
<p><u>DPM</u></p> <p>La détection du potentiel managérial avant la prise de fonction d'un manager ne semble plus obligatoire ? Le personnel et les élus CFDT vous demandent de leur préciser si cette règle a changée ?</p>	<p>Le dispositif de DPM reste maintenu, sauf exceptions (ex : expérience managériale antérieure).</p>
<p><u>PRIME DE VACANCES</u></p> <p>Un salarié dont le point de départ à la retraite est fixé au 1er octobre 2018 et dont le dernier jour de travail intervient le 28 septembre 2018, peut-il prétendre à sa prime de vacances ?</p>	<p>L'article 22bis de la Convention Collective prévoit que bénéficient de l'allocation vacances, les agents inscrits à l'effectif ou dont le contrat n'était pas résolu ou suspendu, pour le premier versement le 31 mai, pour le second le 30 septembre. L'expression « inscrit à l'effectif » signifie que le salarié est inscrit à l'effectif et est rémunéré.</p> <p>Ainsi, si l'agent est rémunéré (totalement ou partiellement) le 31 mai ou le 30 septembre, il bénéficie de la fraction de l'allocation vacances correspondante.</p> <p>Concernant le cas d'espèce, le salarié peut, s'il est bien inscrit à l'effectif jusqu'au 30 septembre 2018 au soir, bénéficier de l'allocation vacances.</p>
<p><u>AGENCES</u></p> <p>Une agence a ouvert en l'absence du vigile. Le personnel et les élus CFDT vous demandent de leur préciser si le principe du vigile indispensable avant ouverture d'agence a été modifié ?</p>	<p>Le principe est maintenu et toutes les agences disposent d'un vigile.</p> <p>En revanche, comme pour les personnels de l'Assurance Maladie, les intempéries ont pu retarder l'arrivée du vigile. Les cadres présents sur les sites sont en capacité d'évaluer et de décider, en attente de l'arrivée des personnels d'ABAX, de l'ouverture ou non de l'accueil.</p> <p>La décision est également prise au regard des volumes d'accueil pour éviter un report de flux plus contraignant pour les équipes et source d'incidents, en l'absence d'informations préalables.</p>

QUESTIONS	REPOSES
<p><u>AGENCES</u></p> <p>Dans le cadre de la nouvelle organisation mise en place dans les Agences, les élus avaient préconisés un accueil par demi-journée. La direction avait pris des engagements en ce sens. Or, à l'occasion des dernières mutualisations de salariés dans les espaces d'accueil rénovés, des agents ont du réaliser deux jours d'accueil consécutifs dans les espaces d'accueil conseil. Le personnel et les élus CFDT vous demandent d'intervenir sur cette situation et de faire en sorte que les agents ayant accepté d'être mutualisés ne soient pas retenus uniquement pour assurer ce type d'accueil. Ceux-ci doivent pouvoir assurer l'ensemble des taches et fonctions correspondants à leur métier.</p>	<p>La préconisation de l'accueil à la demi-journée a bien été retenue dans les agences inscrites dans le parcours assuré en accueil physique. Il n'en reste pas moins vrai qu'en fonction des contraintes de flux, des engagements de service public en termes de qualité d'accueil et des ressources présentes sur les sites, cette préconisation peut être ponctuellement modifiée, dans les espaces service et dans les espaces conseil. Les espaces conseil, concernés par la question, sont des espaces assis dédiés aux assurés reçus sur rendez-vous notamment. Les responsables veilleront à ce que la position en alternance soit respectée. Un rappel sera fait en ce sens.</p>

INFOS
<p><u>TASS / TCI</u></p> <p>Une réunion sur le sujet se tiendra le 13.03.18 dans les locaux du Ministère de la Justice. La CPAM de Paris sera représentée. Des informations pratiques devraient être diffusées au sujet des modalités de transfert des personnels travaillant actuellement dans les juridictions sociales.</p> <p><u>DURANCE / LES STORES</u></p> <p>Suite au remplacement des fenêtres la pose des stores est prévue fin février 2018.</p> <p><u>DURANCE / FENETRES</u></p> <p>Les fenêtres viennent buter sur le faux plafond. Un projet de réaménagement est à l'étude.</p>

IMPORTANT**CARTE RESTOS**

S'il vous reste du solde 2017, il faut demander le report sur votre solde 2018.

Depuis votre espace personnel en ligne : cheque-dejeuner.fr

Le solde est crédité par l'employeur 72h après sa validation.

Si vous ne voulez pas perdre votre solde la démarche doit être effectuée entre le 01 et 15 mars (infos de la direction)

CONTACT / ADHESION

Section Syndicale CFDT de la CPAM de Paris
Employé(e)s et Cadres
17 Rue Georges Auric 75948 Paris cedex 19
Tél. : 01 53 38 73 64 /65
Cfdt-cpam-paris@laposte.net

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....Ville :

Code Postal :

E-mail :

Tél. :Service :

FOCUS

L'intégralité de nos questions DP Sur Pan 'AM

- Ressources Humaines
- Relations sociales
- Délégués du personnel